



Conversion amende en tig statuant sur intérêts civils

Par **skery**, le **20/10/2011** à **11:46**

Bonjour,

je suis graffeur majeur, et j'ai plaidé coupable avec 2 autres graffeur lors de notre première convocation. Il y avait au total environs 4.000 € d'amende a payer en trois, et un TIG de 40 h malgré mon avocat (commis d'office).

Ma situation familiale me permettant pas de payer tout ça, mon avocat a envoyé une lettre à la partie adverse, qui la réduit sous la somme de 80 € en plus des 40 h.

Actuellement je n'ai pas de travail, j'ai arrêté l'école pour travailler et avoir des sous, pour pouvoir assumer l'enfant qui arrive bientôt. Mais je n'ai pas encore de travail ni d'appartement. Dur déjà !

J'aurais aimé s'avoir s'il était possible de convertir l'amende de 80 € en TIG ? ou s'il y aurait une ou d'autres solutions ?

Merci de votre attention.

En espérant avoir une réponse et que quelqu'un puisse m'aider.